Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_180_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE SEPT JUILLET, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 1er juillet 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Serge GUINARD, Jean-Luc COUËLLAN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Véronique DELAÎTRE

Délibération n°2026-180

Membres en exercice : 20 Présents : 18 Absents : 2 Pouvoirs : 0

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
RECONSTITUTION DU BOCAGE SUR LE TERRITOIRE DE LAMBALLE TERRE & MER
MARCHE DE TRAVAUX – ATTRIBUTION

Lamballe Terre & Mer mène chaque année, des opérations de reconstitution du bocage visant à réduire le transfert de polluants vers les cours d'eau, à limiter l'érosion des sols et à améliorer la biodiversité et le cadre de vie. Les travaux sont réalisés, via un accord-cadre à bons de commande. L'actuel accord-cadre étant terminé, une nouvelle consultation a été lancée le 21 mai 2026 suivant la procédure adaptée. La date de remise des offres était fixée au 18 juin 2026 à 15h00.

Le nouvel accord-cadre sera conclu pour une période d'un an du 1er octobre 2026 au 30 septembre 2027. Il pourra être reconduit tacitement 2 fois un an sans excéder le 30 septembre 2029. Les prestations sont réparties en 6 lots :

- Lot n°1 : Secteur 1 – Plantation, protection et paillage,
- Lot n°2 : Secteur 2 – Plantation, protection et paillage,
- Lot n°3 : Secteur 3 – Plantation, protection et paillage,
- Lot n°4 : Travaux d'aménagement d'hydraulique douce,
- Lot n°5 : Entretien : dégagement des plants, taille de formation, élagage, recépage et enlèvement des gaines de protection gibier,
- Lot n°6 : Création de petits boisements en faveur de la biodiversité.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_180_DELIB-DE

Vu :
- Le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,
- La délibération du Conseil communautaire n°2026-053 du 05 mai 2026 relative aux attributions déléguées par le Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour les marchés à procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget ou font l'objet d'un engagement pluriannuel,

Considérant :
- Les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,
- L'analyse des offres régulières, suivant les critères indiqués dans le règlement de consultation :
  - Prix des prestations : 40%
  - Valeur technique : 60%

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux sociétés suivantes :
  - Lot n°1 : SCIC ENR PAYS DE RANCE *(Trémereuc)* pour un seuil maximum de 150 000.00 € H.T. par an
  - Lot n°2 SCIC ENR PAYS DE RANCE *(Trémereuc)* pour un seuil maximum de 150 000,00 € H.T. par an
  - Lot n°3 : SCIC ENR PAYS DE RANCE *(Trémereuc)* pour un seuil maximum de 150 000,00 € H.T. par an
  - Lot n°4 : SCIC ENR PAYS DE RANCE *(Trémereuc)* pour un seuil maximum de 90 000,00 € H.T. par an
  - Lot n°5 : SCIC ENR PAYS DE RANCE *(Trémereuc)* pour un seuil maximum de 170 000,00 € H.T. par an
  - Lot n°6 : STE ALAIN HERVE *(Noyal)* pour un seuil maximum de 170 000,00€ H.T. par an
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les différentes pièces des marchés de travaux, tous les actes nécessaires à son exécution et son règlement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)
POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-